



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ

Etablissements pour enfants
en situation de handicap



SESSAD Jules Verne

24 rue Jules Verne

68057 Mulhouse

03 89 59 28 26

Rapport d'activité harmonisé 2019

SOMMAIRE

I . IDENTITE DU SERVICE

- I.1) Information générales
- I.2) Informations légales sur l'activité du service
- I.3) Commentaires

II. RESSOURCES HUMAINES

- II.1) Plateau technique
- II.2) ETP budgétés non pourvus
- II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre (hors stage)
- II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :
- II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année
- II.6) Âge du personnel au 31 décembre (Indicateur ANAP 2Re3.2)
- II.7) Ancienneté du personnel au 31 décembre
- II.8) Formation du personnel au cours de l'année
- II.9) Commentaires

III. ACTIVITE

- III.1) Modalités de fonctionnement de la structure
- III.2) Flux et file active
- III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles
- III.4) Transport
- III.5) Commentaires

IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

- IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre
- IV.2) Parcours scolaire et de formation
- IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents
- IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
- IV.5) Situation complexe
- IV.6) Commentaires

V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

- V.1) Délais d'attente avant admission
- V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année
- V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)
- V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)
- V.5) Commentaires

Délai d'admission

Rapport d'activité harmonisé 2019

SOMMAIRE *(suite)*

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

- VI. 1) Durée moyenne de séjour
- VI. 2) Age à la sortie
- VI. 3) Parcours après la sortie
- VI. 4) Suivi des sortants
- VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées
- VI. 6) Commentaires

Durée d'accompagnement

VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- VII. 1) Surpoids et obésité
- VII. 2) Education à la santé et accès aux soins
- VII. 3) Prévention des conduites à risques
- VII. 4) Commentaires

VIII. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

- VIII. 1) Commentaires

IX. RESEAU PARTENARIAL

- IX.1) Etablissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- IX.2) Structures/services hospitaliers
- IX.3) Professionnels libéraux
- IX.4) Structures de la petite enfance
- IX.5) Education nationale
- IX.6) Sport et loisirs (*dont accueils de loisirs, clubs sportifs, etc.*)
- IX.7) Insertion professionnelle
- IX.8) Protection de l'enfance
- IX.9) Services de l'Etat, collectivité territoriale, etc.
- IX.10) Autres partenariats (*prévention...*)
- IX.11) Commentaires

X. DEMARCHE QUALITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES

- X.1) Implication des familles
- X.2) Instances pour la participation des usagers
- X.3) Commentaires

XI. PROJET ET PERSPECTIVES

- XI.1) Commentaires

Page de fin

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

I . IDENTITE DU SERVICE

I.1) Information générales

N° Finess (principal si multi-sites) *77564183000622*

Raison Sociale *ARSEA - SESSAD Jules Verne*

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre établissement :

Haut-Rhin ▼

Mulhouse ▼

Type d'établissement *SESSAD*

Nom de l'organisme
gestionnaire *ARSEA - Direction Générale*

N° de téléphone *0389592826*

Adresse mail *accueil.sessadjverne@arsea.fr*

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

I.2) Informations légales sur l'activité du service

Nombre total de places installées (agrées et financées) : 20

<i>Veuillez reporter ci-dessous le nombre de places installées selon les modalités indiquées sur votre autorisation :</i>	
Par type de déficience	
Déficiences intellectuelles	20
Déficiences motrices	
Déficiences psychiques (y compris TCC)	Déficiences visuelles
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	Déficiences auditives
Troubles spécifiques et sévères du langage et/ou des apprentissages (dysphasie...)	Polyhandicap
Par modalité d'accueil et d'accompagnement	
Internat complet / hébergement continu (365j /an)	
Internat/ hébergement de week-end discontinu (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	
Internat / hébergement de semaine (du lundi au vendredi)	
Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	
Semi-internat / Accueil de jour	
Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA)	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	
Accompagnement en milieu ordinaire / à domicile	20
Accueil temporaire	
Autre modalité	

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Âge du public autorisé
selon l'agrément

Âge minimum

Âge maximum

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

I.3) Commentaires

Durant l'année 2019, 26 enfants ont été accompagnés par le SESSAD.

Tous les enfants admis sont atteints de déficience intellectuelle légère et moyenne conformément à l'agrément.

Nous n'avons pas d'agrément pour l'accueil d'enfants souffrant de TSA, mais plusieurs enfants accompagnés dont l'un diagnostiqué par le CRA souffrent de ce trouble.

Sur les 26 enfants accueillis durant l'année, 13 souffrent de troubles du comportement et de troubles psychiques. 4 enfants ont été orientés vers un établissement pour une prise en charge globale. 1 enfant souffrant de troubles envahissants du développement a bénéficié d'une orientation en établissement.

A l'admission les enfants sont tous scolarisés, la majorité en classe ULIS. Cette année, nous avons cependant admis en août 2019, 3 enfants qui poursuivent leur scolarité dans le milieu scolaire ordinaire: deux en CP et l'autre en CM1.

1 enfant admise depuis 26/08/2015, poursuit sa scolarité dans une classe de CE2 jusqu'en juillet 2019 et au CM1 à partir de septembre 2019.

Les dernières notifications (19) émanent davantage du territoire mulhousien (12 soit 63%), quelques situations sont plus éloignées (7 soit 37%); 3 notifications semblent avoir été mal orientées par la MDPH et dépendent du secteur d'un autre SESSAD.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général			
Directeur			
Directeur adjoint			
Directeur des ressources humaines			
Adjoint de direction			
Chef de service	1	1	1
Agent administratif et personnel de bureau	1	0.5	0.5
Autre personnel administratif			
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	1	0.25	0.25
Chauffeur			
Maitresse de maison			
Ouvrier professionnel			
Surveillant de nuit			
Autre personnel des services généraux			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)			
Animateur social			
Assistant de service social			
Assistante familiale ou maternelle			
AVJiste (Aide à la vie journalière)			
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)			
Conseiller économique social et familial			
Éducateur de jeunes enfants	1		1
Éducateur spécialisé	3	3	2.80
Éducateur sportif / enseignant APA			
Éducateur technique			
Éducateur technique spécialisé			
Enseignants spécialisés (si budgétés)			
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)			
Interface de communication			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur			
Musicothérapeute / Arthérapeute			
Professeur LSF (langue des signes française)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Transcripteur-adaptateur			
Autre personnel éducatif, pédagogique et social			
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle			
Médecin généraliste			
Pédiatre			
Psychiatre, pédopsychiatre	0	0.19	0
Autre spécialité			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant			
Auxiliaire de puériculture			
Ergothérapeute			
Infirmier	1	0.0286	0.0286
Instructeur en locomotion			
Masseur kinésithérapeute			
Neuropsychologue			
Orthophoniste	0	0.5	0
Orthoptiste			
Psychologue	1	0.5	0.8
Psychomotricien, rééducateur en motricité	1	0.5	0.5
Autre personnel paramédical			
Autre			
Autre			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Veillez choisir votre réponse :

Oui

Non

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2019 (hors stage)

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
CDI	9	5.88
CDD	1	1
<i>Dont CDD de remplacement</i>	1	1
Intérim		
Contrat de professionnalisation		
Contrat d'apprentissage		
Autre contrat aidé		
Autre		

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	0	
Enseignant spécialisé	0	
Coordinateur pédagogique	0	
Autres personnels d'enseignement	0	

II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires rémunérés	0
Stagiaires non rémunérés	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.6) Âge du personnel au 31 décembre (Indicateur ANAP 2Re3.2)

Classes d'âge	Nombre de personnes
Moins de 20 ans	0
20-29 ans	3
30-39 ans	2
40-49 ans	3
50-54 ans	0
55-59 ans	2
60-64 ans	0
65 ans ou plus	0

II.7) Ancienneté du personnel au 31 décembre

Intervalles	Nombre de personnes
Moins de 1 an	0
De 1 à 4 ans	3
5-9 ans	2
10-19 ans	5
20 ans ou plus	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.9) Commentaires

La stabilité des professionnels permet un travail d'accompagnement soutenu, régulier et efficace auprès des jeunes.

Cette stabilité nous permet d'être connu, repéré, interpellé par les différents partenaires, facilitant ainsi la communication, la collaboration.

Concernant les formations, conformément aux différents plans autisme mis en place, et de plus en plus confrontés à des enfants souffrants d'autisme, les professionnels du SESSAD ont bénéficié de 4 jours de formation sur ce thème afin de développer des compétences, des outils et de permettre de mieux appréhender ces enfants souffrants de TSA.

Les familles présentant des difficultés (troubles psychiques, précarité, carences...) ont parfois du mal à s'inscrire dans l'accompagnement proposé par le SESSAD. Pour ces familles, au parcours souvent chaotique, la question de la demande, du respect du cadre et de la continuité, de la capacité à dire et à élaborer ne va pas de soi. Aussi, une formation sur "l'impact des troubles psychiques, du handicap, et de la précarité des parents sur les enfants" a été proposée à l'ensemble des professionnels du SESSAD, permettant de réfléchir sur les manières de travailler avec les familles afin qu'elles puissent accompagner leurs enfants de façon adaptée.

Aussi pour valoriser la parole de chacun, se montrer soucieux de mettre à jour ce qui est essentiel pour la famille, l'enfant, savoir accompagner sans précéder, une formation à "l'approche-médiation" a été financée pour l'ensemble des professionnels: il ne s'agit pas de faire à la place, mais de faire avec.

Une formation "Montessori Niveau 1" pour les 3 éducatrices et la psychomotricienne a permis de développer des compétences à travers du matériel Montessori, d'encourager la créativité, l'imaginaire, à partir des capacités, des besoins psychiques et physiques de l'enfant et de rendre plus efficace tout type d'apprentissage, l'autonomie, grâce à une posture différente de l'éducatrice et à du matériel sensoriel et progressif que l'enfant peut manipuler.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III. ACTIVITE

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

Nombre d'ACTES en lien avec le financement :

	Nombre
Prévisionnel d'actes	2526
Actes réalisés	2780
<i>dont nombre d'actes indirects (ou de coordination)</i>	441

Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)

	SESSAD	UEMA	UEEA
Nombre de jours de fonctionnement	205		
Nombre de jours d'activité directe	205		

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

	SESSAD	UEMA	UEEA
Nombre annuel de journées théoriques	4100		
Nombre de journées réalisées	4633		

III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	26
Nombre de personnes en dérogation accompagnées dans l'année	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	0

Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation (ANAP IPr1.1)

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	6

Taux de rotation des places financées (hors accompagnement temporaire) (ANAP IPr5.2.1)

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles

Nombre de jeunes de la file active concernés par les séances, selon leur type :

	Nombre de jeunes
Accompagnement socio-éducatif en face à face	
dont individuel au SESSAD	26
dont individuel à domicile	26
dont individuel hors domicile (dont école)	26
dont collectif au SESSAD	5
dont collectif extra muros	7
Accompagnement pédagogique (réalisé par un enseignant)	
dont individuel au SESSAD	0
dont individuel à domicile	0
dont individuel hors domicile (dont école)	0
dont collectif au SESSAD	0
dont collectif extra muros	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Nombre de jeunes de la file active concernés par les séances, selon leur type :

	Nombre de jeunes
Accompagnement thérapeutique	
dont individuel au SESSAD	6
dont individuel à domicile	1
dont individuel hors domicile (dont école)	24
dont collectif au SESSAD	0
dont collectif extra muros	0
dont séance thérapeutique en libéral (dont individuel ou collectif)	0
Intervention sans la présence de l'enfant	
dont séances auprès des aidants (non professionnels)	0
dont séances auprès des partenaires (professionnels)	26

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Nombre de personnes concernées par les séances, selon la catégorie d'intervenants :

Intervenants	Nombre de jeunes	Nombre de familles
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration		
Directeur général		
Directeur		
Directeur adjoint		
Directeur des ressources humaines		
Adjoint de direction		
Chef de service	26	24
Agent administratif et personnel de bureau	26	24
Autre personnel administratif		
Personnel éducatif, pédagogique et social		
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)		
Animateur social		
Assistant de service social		
Assistante familiale ou maternelle		
AVJiste (Aide à la vie journalière)		
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)		

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Nombre de personnes concernées par les séances, selon la catégorie d'intervenants :

Intervenants	Nombre de jeunes	Nombre de familles
Personnel éducatif, pédagogique et social		
Conseiller économique social et familial		
Éducateur de jeunes enfants		
Éducateur spécialisé	26	24
Éducateur sportif / enseignant APA		
Éducateur technique		
Éducateur technique spécialisé		
Enseignants spécialisés (si budgétés)		
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)		
Interface de communication		
Moniteur d'atelier		
Moniteur éducateur		
Musicothérapeute / Arthérapeute		
Professeur LSF (langue des signes française)		
Technicien de l'intervention sociale et familiale		
Transcripteur-adaptateur		
Autre personnel éducatif, pédagogique et social		

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Nombre de personnes concernées par les séances, selon la catégorie d'intervenants :

Intervenants	Nombre de jeunes	Nombre de familles
Personnel médical		
Médecin en rééducation fonctionnelle		
Médecin généraliste		
Pédiatre		
Psychiatre, pédopsychiatre		
Autre spécialité		
Psychologues et personnel paramédical		
Aide-soignant		
Auxiliaire de puériculture		
Ergothérapeute	3	3
Infirmier	26	24
Instructeur en locomotion		
Masseur kinésithérapeute		
Neuropsychologue		
Orthophoniste	19	17
Orthoptiste		
Psychologue	26	24
Psychomotricien, rééducateur en motricité	14	14
Autre personnel paramédical		

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (*suite*)

Nombre d'acteurs ayant bénéficié d'une intervention d'appui-conseil

	Nombre
ESMS	
Services hospitaliers	
Structures / acteurs de la petite enfance (y compris assistantes maternelles)	
Centre de loisirs, club sportif	
Education nationale, dont :	
<i>Ecole maternelle</i>	0
<i>Ecole élémentaire</i>	3
<i>Collège</i>	
<i>Lycée/Lycée professionnel</i>	
<i>ULIS - Primaire</i>	11
<i>ULIS - Collège</i>	4
<i>ULIS - Lycée</i>	
<i>SEGPA</i>	
<i>EREA</i>	
<i>Autres</i>	1

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.4) Transport

Nombre de kilomètres parcourus dans l'année :

	Nombre
Nombre de kilomètres	29479
<i>dont véhicule de service ou véhicule du personnel</i>	29479
<i>dont taxi (si financé par l'établissement)</i>	0
<i>dont remboursement des frais de transport des familles (si financé par l'établissement)</i>	0
	Nombre
Nombre de jeunes utilisant régulièrement un mode de transport collectif ordinaire (train, tram, bus...) dans le cadre de son accompagnement par le SESSAD	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.5) Commentaires

Le soutien à la scolarisation fait partie intégrante de l'accompagnement du SESSAD. Tant par le versant rééducatif, psychologique ou éducatif, l'objectif des professionnels du SESSAD est de donner des outils à l'enfant, à sa famille mais aussi aux enseignants afin que les apprentissages scolaires puissent se faire de manière adaptée et efficiente.

Des entretiens ont régulièrement lieu avec les enseignants pour permettre une meilleure compréhension des difficultés de l'enfant et une cohérence dans la prise en charge et dans les moyens utilisés.

Des supports visuels, des pictogrammes, des emplois du temps personnalisés sont proposés et mis en place à l'école. Pour un enfant, la psychomotricienne a mis à disposition de l'enseignante un dossier comportant des exercices de motricité fine, globale avec le matériel correspondant.

La psychologue qui intervient régulièrement auprès des enfants à l'école, rencontre systématiquement leurs enseignants pour explications, propositions de réadaptations nécessaires dans la classe...

PRECISIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DES CHIFFRES D'ACTIVITE:

ACTES REALISES:

→ Coeff multiplicateur = ((G)/(C)/(D))/nb séances par semaine prévues

= (séances réalisées / nb semaines / nb enfants moyen de l'année) / nb séances par semaine prévues

→ Nb journées réalisées = (B) x (D) x coeff mult.

où:

(C) = Nb de semaines dans l'année

(D) = Nb enfants moyen de l'année

(E) = Séances théoriques

(F) = Séances prévisionnelles

(G) = Séances réalisées

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	17	2
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	1	0
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	1	4
Troubles du langage et des apprentissages	0	1
Déficiences auditives	0	1
Déficiences visuelles	0	0
Déficiences motrices	0	0
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	0	1
Cérébro-lésions	0	0
Polyhandicap	0	0
Autres types de déficiences	0	1

Parmi les effectifs signalés, combien sont *(toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :*

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	0
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	0
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	2
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	3

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019 (suite)

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire) (ANAP 2Pr6.1)

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	8
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	11
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	0
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire) (ANAP 2Pr6.1)

	Nombre
Structures de la petite enfance	0
Assistants maternelles	0
Autres	0

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

	Nombre
Données à renseigner au 31/12	
Pas d'adaptation	0
Avec transfert place assise	0
Fauteuil roulant	0
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	0	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	0	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	0	0	0
Ecole élémentaire	4	0	2
ULIS école	12	0	0
Collège	3	0	0
SEGPA	0	0	0
ULIS Collège			
Maison Familiale et Rurale	0	0	0
Lycée/lycée professionnel/CFA	0	0	0
ULIS Lycée	0	0	0
EREA	0	0	0
Autre (Pôle de regroupement...)	0	0	0
Enseignement supérieur	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	0
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	0
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

Nombre de jeunes non scolarisés (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED)

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés, parmi les 3-15 ans	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d' au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ?	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé)	0
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
<i>Contrat d'apprentissage</i>	0
<i>Contrat de professionnalisation</i>	0
<i>Autre</i>	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents

Suivi par un service de pédopsychiatrie

	Nombre
CMP/CATTP	0
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	1

Nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi dans un autre ESMS (en plus du SESSAD)	Nombre
CAMSP	0
CMPP	0
ITEP	0
IME	0
Autre	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de ses troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

	En interne (ou sur financement)	En libéral ou hospitalier (<i>hors financement SESSAD</i>)
Ergothérapeute	3	0
Kinésithérapeute	0	0
Orthophoniste	11	1
Orthoptiste	0	2
Psychologue	19	0
Psychomotricien	6	0
Psychiatre	0	0
Médecin rééducation fonctionnelle	0	0
Autre médecin	0	19
Instructeur en locomotion	0	0
Avejiste	0	0
Transcripteur-adaptateur de documents	0	0
Interface de communication	0	0
Codeur LFPC	0	0
Autre professionnel paramédical	19	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	0
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	0

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience motrice (<i>dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur</i>)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience sensorielle (<i>dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille</i>)	1
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience visuelle	13
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes concernés par :

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	0
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (<i>autre que prescrite médicalement</i>). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	0
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

		Nombre de mineurs bénéficiant
d'un placement	En IME	0
	Chez un assistant familial	0
	chez un tiers digne de confiance	0
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer) *	0
d'une mesure éducative	AED	0
	AEMO	1

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure PJJ :	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.5) Situation complexe

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS	
<i>dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par le service</i>	0
<i>dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)</i>	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.6) Commentaires

Tous les enfants admis au SESSAD sont scolarisés, 4 enfants en milieu ordinaire (2 en CP et 2 en CM1). Les autres enfants sont scolarisés en ULIS primaire (12) et en ULIS Collège (3). Ils bénéficient tous d'inclusions plus ou moins nombreuses au sein de l'école ou du collège.

Concernant l'accompagnement au soin, tous les enfants sont suivis par leur médecin traitant. 11 enfants bénéficient d'orthophonie en cabinet libéral sous convention avec le SESSAD et un enfant en bénéficie sans convention.

3 enfants nécessitent l'intervention d'une ergothérapeute en cabinet libéral sous convention avec le SESSAD, pour un accompagnement au graphisme. Pour deux enfants, l'utilisation d'un ordinateur à l'école est pertinent.

Ainsi tous les enfants admis sont atteints d'une déficience intellectuelle et seuls 9 enfants n'ont pas déficience associée.

Pour la plupart des enfants accompagnés, l'utilisation de supports visuels, de pictogrammes, d'emploi du temps personnalisé comme support à la compréhension, aux repères dans le temps, à la concentration, sont nécessaires.

Cette année un enfant bénéficiait d'une mesure AEMO. La situation devrait être soumise en jugement avec une fin de mesure proposée pour début 2020.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

V.1) Délais d'attente avant admission

Cette partie concerne les jeunes admis entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 inclus, hors accompagnement temporaire.

A quoi attribuez-vous les délais d'admission dans votre établissement ?

Situation de sous effectifs (personnel)	<input type="text"/>
Augmentation des demandes	Rang 1 <input type="text"/>
Augmentation des durées de prise en charge	<input type="text"/>
Manque d'offre alternative sur le territoire	Rang 3 <input type="text"/>
Manque de ressources internes	<input type="text"/>
Manque de place dans un autre établissement	Rang 2 <input type="text"/>
Postes budgétés mais non pourvus	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>

V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	5
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	1
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	0
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	0	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	0	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	
UEMA	0	
UEEA	0	
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	3	
ULIS secondaire (collège, lycée)	0	
SEGPA	0	
EREA	0	
Enseignement ordinaire à temps complet	3	
Enseignement ordinaire à temps partiel	0	
Autre	0	

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
Uniquement en famille (<i>A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire</i>)	0
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	6
CAMSP	0
CMPP	0
EEAP	0
IEM	0
IES	0
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	0
ITEP/DITEP	0
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	0
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	0
Autres ESMS	0
Equipe relais handicap rare (ERHR)	0
Services de psychiatrie infanto-juvénile	0
Professionnels paramédicaux libéraux	4
Autres	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Délai d'admission pour les **entrants** (*hors accompagnement temporaire*)

Date de notification		Date d'admission	
31/08/2017		26/08/2019	
30/11/2017		26/08/2019	
03/04/2018		13/12/2019	
29/06/2017		03/10/2019	
20/06/2017		25/03/2019	
19/05/2017		09/10/2019	
			
			
			
			
			
			
			
			
			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V.5) Commentaires

La liste d'attente reste toujours conséquente, les enfants en attente sont plus jeunes et repérés pour la plupart par le biais de la scolarité mais les délais d'admission restent importants (720 jours soit presque 2 ans).

Pour quelques jeunes inscrits en liste d'attente, l'admission après discussion avec les professionnels (école) et les parents ne s'est plus justifiée. La scolarisation réorientée en ULIS a permis à l'enfant de progresser. En effet, les demandes ont été faites lors d'une scolarité en milieu ordinaire dans une grande classe (CP, maternelle, etc...). Ainsi, l'ULIS en petit groupe et avec des supports adaptés, était plus pertinente.

Peu d'enfants ont bénéficié d'un suivi avant l'admission au SESSAD; quelques bilans au CAMSP ont été effectués mais sans mise en place de suivi.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 inclus, hors accompagnement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire)

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporaires)	7
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	7
<i>Dont sorties avec notification</i>	6
<i>Dont sorties sans notification</i>	1

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre
Moins d'1 an	0
1 à < 2 ans	0
2 à < 3 ans	0
3 à < 4 ans	0
4 à < 5 ans	0
5 à < 6 ans	0

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	4
11 à 15 ans (inclus)	3
16 à 17 ans (inclus)	0
18 à 19 ans (inclus)	0
20 à 24 ans (inclus)	0
25 à 29 ans (inclus)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	0
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	1
IME	6
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
ITEP/DITEP	0
IEM	0
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	0
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0
En formation ou en stage	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	6
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	0
Autre	0
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie (indicateur ES2018)

	Nombre
Logement personnel	0
Hébergé chez parents, proches	7
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	0
Famille d'accueil	0
Foyer d'hébergement	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0
MAS ou FAM	0
Établissement de santé	0
Établissement social (MECS, maison relais,...)	0
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	0
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	0
Autre	0
Inconnu	0
Sans objet : décès	0

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2019	14
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	14

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH).

	Nombre	Dont amendement Creton
SEEEES (ex IMP)	0	
SIPFP (ex IMPPro)	0	
ITEP	0	
IEM	0	
Autre SESSAD	0	
Foyer de vie	0	
MAS	0	
FAM	0	
SAJ	0	
ESAT/EA	0	
SAVS	0	
SAMSAH	0	
Autres ESMS	0	
Structures/services hospitaliers	0	
Autre	0	

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Durée d'accompagnement des personnes **sorties définitivement**

Date d'admission		Date de sortie	
29/08/2018		18/11/2019	
20/10/2016		19/07/2019	
11/09/2017		11/10/2019	
17/09/2018		11/10/2019	
21/07/2011		19/07/2019	
28/03/2017		18/11/2019	
12/04/2017		19/07/2019	
			
			
			
			
			
			
			
			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI.6) Commentaires

Le SESSAD a comptabilisé 7 sortants dans l'année.

Pour les 6 enfants sur les 7 qui ont été orientés en structure spécialisée, la notification SESSAD avait été initialement mise en place à défaut d'une place en établissement ou de l'accord des parents.

Le SESSAD a soutenu la famille, la scolarité en milieu ordinaire adaptée mais l'accompagnement global proposé en IME permettra aux enfants de progresser davantage dans un contexte plus adapté.

Pour un enfant, l'orientation préconisée depuis la maternelle pour un établissement spécialisé n'a pu se faire qu'à l'échéance du passage au collège, lieu de scolarisation totalement inadapté compte tenu des difficultés de la jeune fille. Sa scolarité en milieu ordinaire ne lui a pas permis de progresser, l'IME le lui permettra.

Pour un enfant dont une orientation en établissement était préconisée dès la maternelle, le soutien du SESSAD sur plusieurs années lui a permis de progresser, de mener sa scolarité en ULIS collège et d'envisager le lycée professionnel.

La bonne évolution de la situation n'a pas nécessité de relais par un autre service.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	10

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	<input type="text" value="NON"/>
– du PPA/PPS avec les parents :	<input type="text" value="OUI"/>
– de réunions destinées aux jeunes :	<input type="text" value="NON"/>

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser les professionnels qui ont été associés
(**choix multiple**) :

- IDE
- CESH
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. 2) Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active).	26
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active).	26

VII. 3) Prévention des conduites à risques

Nombre de jeunes concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives (alcool, drogues, jeux, écran...)	0
Santé bucco-dentaire	0
Obésité	0
Vie affective et sexuelle (VAS)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. 4) Commentaires

La coordination médicale avec les différents partenaires médicaux nécessaires est assurée par l'infirmière de l'IME Jules Verne affectée au SESSAD Jules Verne pour 1 heure par semaine.

Tous les enfants accompagnés par leur famille bénéficient d'un rendez-vous avec l'infirmière dès l'admission: contrôle de la vaccination, vérification du poids/taille, repérage des suivis en cours, conseils diététiques en fonction des particularités des enfants...

Plusieurs enfants accompagnés par le SESSAD ont tendance au surpoids: une collaboration avec le REPPOP Réseau-Ode s'est mise en place; plusieurs rencontres avec le REPPOP, les familles ont été nécessaires pour harmoniser et comprendre les objectifs de chacun, pour soutenir la famille dans cette démarche.

La collaboration porte ses fruits, 3 enfants et leur famille adhèrent à cet accompagnement et la prise de poids se stabilise.

Pour deux autres enfants (fratrie), cet accompagnement serait nécessaire mais la famille n'adhère pas encore à ce projet.

Tous les enfants bénéficient d'un médecin traitant. C'est la famille qui assure les différents suivis médicaux. Cependant, l'éducatrice référente ou l'infirmière peut être amenée à accompagner ces rendez-vous, si la famille est en difficulté ou le souhaite.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VIII. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Couverture géographique

Site principal *Couv_geo_SESSAD Jules Verne.xlsx*
Couv_geo_SESSAD Jules Verne.xlsx

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VIII. 1) Commentaires

Le territoire d'intervention reste le même et est assez large.

Les dernières notifications (19), sur la liste d'attente, émanent davantage du territoire mulhousien (12 soit 63%), quelques situations sont plus éloignées (7 soit 37%); 3 notifications semblent avoir été mal orientées par la MDPH et dépendent du secteur d'un autre SESSAD.

Quelques enfants admis nécessitent des déplacements longs (27 km pour 45 minutes de trajet, 42 km pour 50 minutes de trajet, 23 km pour 30 minutes de trajet, 26 km pour 45 minutes de trajet).

Nos interventions conformément aux textes ont lieu dans les lieux de vie de l'enfant. Ainsi, chaque enfant bénéficie, chaque semaine, de plusieurs interventions à l'école (éducative, psychomotrice, ergothérapie et psychologique) et au domicile (éducative, psychomotrice, ergothérapie et psychologique).

Sur l'année, les déplacements pour l'ensemble des professionnels du SESSAD correspondent à 29 479 kilomètres.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IX. RESEAU PARTENARIAL

IX.1) Etablissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Catégorie ESMS	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
CAMSP	1	0	0
CMPP	1	0	0
ESAT	0	0	0
FAM	0	0	0
SEES (ex IMP)	2	0	0
SIPFP (ex IMPro)	2	2	1
IEM	0	0	0
ITEP	0	0	0
MAS	0	0	0
SESSAD	2	2	0
Autres ESMS	0	0	0

Autres ESMS :

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IX.4) Structures de la petite enfance

Catégorie ESMS	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
Structures de la petite enfance	0		
Assistante maternelle	0		
Autres	0		

Autres structures de la petite enfance :
--

IX.5) Education nationale

Catégorie d'établissement	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
École maternelle	0	0	0
École élémentaire	3	4	4
Collège	0	0	0
Lycée / Lycée professionnel	0	0	0
ULIS - Primaire	11	20	20
ULIS - Collège	4	4	4
ULIS - Lycée	0	0	0
SEGPA	0	0	0
EREA	0	0	0
Autres	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IX.8) Protection de l'enfance

Type de structure	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
Services concourant à la protection de l'enfance (AEMO, SIOE)	1	1	0
MECS	0	0	0
Établissement de placement PJJ (FAE, CEF, CER, EPE, UEMO)	0	0	0
AED	0	0	0
Accueil familial	0	0	0
Établissement d'accueil mère-enfant	0	0	0
Pouponnière à caractère social	0	0	0

IX.9) Services de l'Etat, collectivité territoriale, etc.

Type de collectivité ou de service	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
CMS			
Périscolaire	1	1	1
Enseignants Référents	8	8	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IX.10) Autres partenariats (prévention...)

Type de structure	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
RéPPOP réseau Ode	1	1	0
IREPS	1	1	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IX.11) Commentaires

Le SESSAD collabore avec plusieurs orthophonistes depuis plusieurs années.

En 2019, 14 orthophonistes accompagnent 19 enfants admis au SESSAD. Avec 12 orthophonistes, une convention a été signée. 2 orthophonistes, suite à des directives syndicales ont refusé la signature de la convention et des refus de suivi pour d'autres enfants admis ont déjà eu lieu.

Le SESSAD n'ayant pas de poste d'orthophoniste financé, la possibilité de la poursuite des rééducations est questionnée et la qualité du suivi des jeunes risque d'être entravée.

Le SESSAD participe tous les deux ans au "Forum des ULIS" mis en place par le collège de Hirsingue. Il permet en lien avec l'éducation nationale de rencontrer des parents, des enfants, des professionnels, de présenter le service, ses objectifs, ses moyens et les démarches à faire pour en bénéficier.

Des réunions "Point de situation" régulières permettent la réactivité et les réajustements à faire si les situations le nécessitent pour éviter qu'elles ne se dégradent.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

X. DERMARCHE QUALITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES

X.1) Implication des familles

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration</u> du PPA	26

	Nombre
Nombre d'enfants pour lesquels au moins une réunion avec l' <u>Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS)</u> s'est tenue durant l'année	26

X.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Disposez-vous d'une autre forme de participation ? Oui Non

Précisez : *Questionnaire de satisfaction*

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

X.3) Commentaires

Aucune réunion pour l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant admis au SESSAD n'a lieu sans la présence d'au moins un des deux parents.

Cette réunion de travail qui réunit les parents, l'enfant si possible, les professionnels concernés du SESSAD, l'enseignant et l'AESH (le plus souvent possible), l'orthophoniste (si absente, elle aura fourni par un écrit des observations récentes de son suivi), permet aux familles de mieux comprendre les difficultés de leur enfant mais aussi leurs capacités. Ce temps de rencontre, propice aux échanges, aux explications permet aux parents de participer à la discussion, de s'impliquer davantage dans le projet de leur enfant, de se sentir soutenu, pris en compte, responsabilisés et valorisés.

Le SESSAD n'a pas de Conseil de la Vie Sociale mais dispose d'enquêtes de satisfactions à destination des familles, des partenaires; la moitié y répondent et témoignent d'une bonne appréciation globale de l'accompagnement et des modalités de collaboration. Une enquête de satisfaction adaptée aux enfants est aussi opérationnelle (retour: 11 questionnaires sur 21 soit 52,38% de participation).

Cette année nous avons mis à disposition des enfants un livret d'accueil leur étant adapté.

La mise en œuvre de la démarche d'amélioration de la qualité est poursuivie: des fiches actions ont été travaillées. Des procédures sont réactualisées.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

XI. PROJET ET PERSPECTIVES

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :

Afin de répondre aux politiques publiques, l'ARSEA veut favoriser de nouvelles réponses, une réflexion est en cours quant à la mise en place d'un Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) afin de favoriser de nouvelles offres de prise en charge de l'enfant, pour fluidifier son parcours.

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus à l'utilisateur :